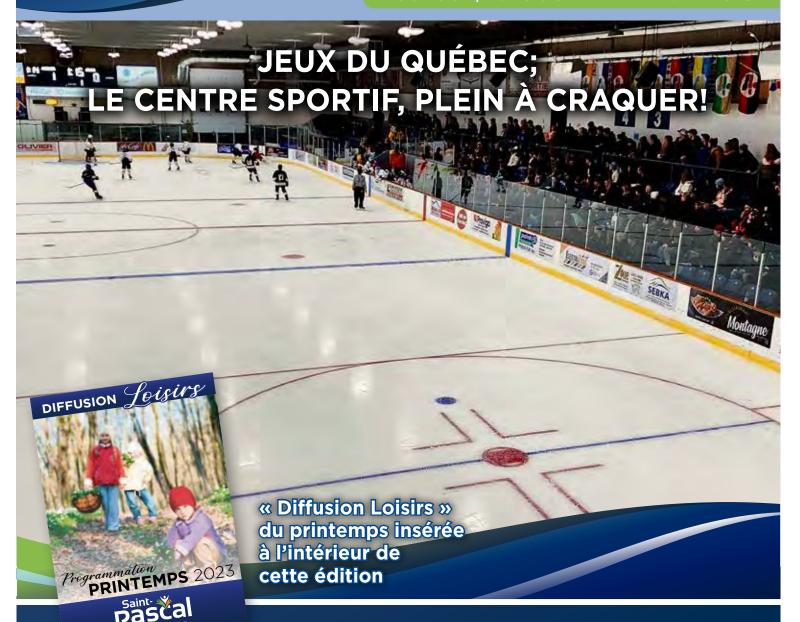
Volume 32 | Numéro 3

AVRIL 2023



de l'information



BMR

PRIX PROJET AVANTIS

Fini la soumission à la pièce ÉCONOMISEZ pendant la durée de vos TRAVAUX^{*}

Avantis

avantis.coop

BMR Avantis

*Dátails an succursala

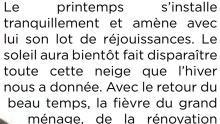






Mot de la mairesse

Bonjour à vous tous et toutes,



et de la construction a déjà gagné plusieurs d'entre nous. Mais aussi

le printemps a sa partie de désagréments. Pour les personnes qui habitent près des cours d'eau et celles dont les rues et chemins sont mis à mal par le dégel.

Le passage répété de nombreux camions de livraison et autres véhicules lourds nous fait craindre le pire pour nos routes plus sollicitées. Un printemps hâtif, les gels et les redoux qui se succèdent donnent des maux de tête à l'équipe des travaux publics. Malgré les restrictions de charges imposées aux camionneurs pendant le dégel, nos infrastructures routières demeurent très vulnérables. Pour se faire, je vous demande votre collaboration pour planifier en autant que possible vos livraisons de matériaux et vos chantiers une fois le dégel terminé.

Avec le retour du printemps reviennent aussi les chantiers municipaux. L'équipe municipale s'affaire déjà à préparer la saison qui vient. Croyez-moi, du boulot nous en avons! Au-delà des chantiers planifiés des travaux annuels récurrents : (nettoyage de fossés, nivelage, rechargement, abat-poussière, balayage mécanisé et j'en passe). C'est près d'une vingtaine de projets qui seront réalisés cette année que ce soit pour la protection de l'environnement, l'hygiène du milieu, certaines rues et trottoirs, l'amélioration de nos équipements de loisirs ou pour l'entretien de nos bâtiments et la sécurité civile.

Rassurez-vous, nos grands projets ne demeurent pas en reste. Le programme triennal d'immobilisation adopté en décembre dernier fait état d'une multitude de projets que le conseil municipal prévoit mettre en œuvre au cours des trois prochaines années. Certains en sont encore à l'étape des plans préliminaires, d'autres sont en attentes de subvention ou de financement et d'autre encore sont sur le point d'être mis en chantier comme le centre communautaire Robert-Côté.

Entre-temps, soyez prudents lors de vos déplacements sur nos routes pendant le dégel; l'équipe des travaux publics fait de son mieux pour les maintenir en bon état. Il est important de savoir que les interventions qu'on peut réaliser au printemps en période de dégel sont plutôt limitées.

Je vous souhaite un magnifique printemps! Au plaisir,

> Solange Morneau Mairesse

À la une Le Centre sportif, plein à craquer!

C'est du 3 au 11 mars dernier que Saint-Pascal a eu la chance d'être partenaire de la 56° Finale des Jeux du Québec RDL 2022.

Ayant été choisi comme sites d'hébergement l'école secondaire Chanoine-Beaudet et l'école primaire Mgr-Boucher ont accueilli pas moins de 1 200 athlètes durant les 9 jours des Jeux. Le Centre sportif de son côté, a reçu les compétitions de hockey féminin et de ringuette qui n'ont pas manqué de faire déplacer les foules.

Suite à la page 5

Sommaire

Mot de la mairesse	3	
À la une	3-5	
Résumé des séances du conseil	4-5	
Service des communications5-	6-7	
Horaire des bureaux municipaux	5	
Horaire de la SAAQ	5	
Marché aux puces	6	
La marche avec Pitou	7	
Chronique de la Sureté du Québec	7	
Service de l'urbanisme		
Service des travaux publics	8	
DIFFUSION LOISIRS 8 pages insérées au centre		
CPA Saint-Pascal		
Cours de tennis pour débutants	9	
Inscriptions - Baseball mineur de Saint-Pascal	9	
Des nouvelles de Quartier-Jeunesse 1995	10	
Service d'aide à l'emploi	10	
Atelier du Partage	.11	
Co-Éco	.11	
Chronique historique de la société d'histoire et de généalogie		
Ateliers Mon Choix	13	
Invitation du Club Lions Saint-Pascal		
Invitation de l'Unité Domrémy	14	
AGA Centre Accueil-Partage du Kamouraska	14	
Des nouvelles du Cercle de Fermières de Saint-Pascal	14	



RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONSEIL

Séance ordinaire du 6 février 2023

Lors de cette séance, Monsieur François Gagné-Bérubé, conseiller a donné un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 388-2023 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal et Madame Josée Chouinard, conseillère a procédé au dépôt du projet de règlement.

Le conseil municipal a résolu :

- d'adopter le second projet de règlement numéro 387-2022 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'ajouter l'usage « chatterie » dans la classe d'usages 94 « Commerce et industrie liés à l'agriculture » et d'autoriser cet usage dans la zone Ad14.
- d'autoriser le paiement d'un montant total de 53 468,56 \$
 incluant la taxe au cabinet de courtage BFL Canada risques
 et assurances inc. pour les assurances en responsabilité civile,
 responsabilité excédentaire et responsabilité municipale de
 la Ville.
- d'autoriser le versement d'une somme de 15 110 \$ à la MRC de Kamouraska pour la contribution annuelle de la Ville au service de transport collectif et adapté.
- d'autoriser le paiement d'un premier versement de 85 391,93 \$ incluant les taxes à la SÉMER pour le traitement des matières organiques pour l'année 2023 pour l'ensemble des sept municipalités du regroupement.
- d'autoriser l'achat de neuf tablettes numériques industrielles pour le Service de sécurité incendie au montant total de 18 615,60 \$ incluant les taxes auprès de la compagnie Concept Numérique inc.
- de mandater la firme d'avocats BTLP pour procéder au recouvrement de taxes municipales impayées selon son offre de services professionnels datée du 26 janvier 2023.
- de ratifier les termes des contrats de services à intervenir avec Solutions Mieux-être LifeWorks pour des services de consultation aux employés et aux pompiers, pour une période initiale de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.
- de ratifier les termes du contrat d'achat à intervenir entre la Ville et Monsieur David Pelletier pour l'acquisition de la

propriété du 241, avenue Patry et de pourvoir au paiement de la dépense autorisée à même le surplus accumulé non affecté de la Ville, soit une somme de 18 000 \$.

- de ratifier les termes de l'acte de servitude à intervenir entre la Ville, Bell Canada et Hydro-Québec pour l'établissement des servitudes nécessaires à la mise en place et au maintien des prolongements des réseaux de distribution câblés dans la rue Marie-Anne-Fournier.
- de ratifier les termes de l'Entente de réalisation de travaux majeurs à intervenir avec Hydro-Québec pour l'alimentation en électricité de la rue Marie-Anne-Fournier incluant le paiement d'une somme de 8 278,20 \$ incluant les taxes pour les coûts de service et de branchement.
- de ratifier les termes de l'entente de services à intervenir avec Tourisme Kamouraska pour la gestion du bureau d'information touristique de Saint-Pascal pour la période estivale 2023.
- de ratifier les termes de l'avenant au contrat de travail de Monsieur Jean-Philippe Grenier afin d'augmenter le nombre d'heures hebdomadaires de 21 à 28 heures jusqu'au 31 décembre 2024.
- de désigner les personnes suivantes pour siéger sur le comité ad hoc formé dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et de sites gouvernementaux et publics en raison des travaux de réfection qui seront réalisés au centre communautaire : Madame Emilie Poulin, directrice du développement et des communications à titre de représentante du propriétaire, soit la Ville de Saint-Pascal, Madame Cécile Joseph, responsable de la bibliothèque à titre de représentante des usagers, Madame Annie Pelletier, architecte associée chez Atelier5 à titre d'architecte du projet et Monsieur Jean Langelier, directeur général à la Ville de Saint-Pascal à titre d'observateur.
- de ratifier et d'adopter le rapport annuel 2022 du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie produit par le Service de sécurité incendie pour l'an 2 de l'édition 2020-2025 du schéma.
- de déclarer la 3^e semaine de février 2023, soit du 13 au 17 février 2023, Les Journées de la persévérance scolaire dans la municipalité.

Publié par Ville de Saint-Pascal 465, rue Taché, Saint-Pascal (Québec) GOL 3YO 418 492-2312

Courriel: hoteldeville@villestpascal.com Site Internet: www.villesaintpascal.com

Veuillez noter que l'éditeur se réserve également le droit de choisir les articles qui seront publiés de même que de modifier certains textes.

Parutions de l'année 2023 : février, mars, avril, mai, juin, septembre, octobre, novembre et décembre

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec Bibliothèque et Archives Canada

ISSN: 1201-9305

Prochaine parution: 12 mai 2023 - Date de tombée: 24 avril 2023

SÉANCES DU CONSEIL | SERVICE DES COMMUNICATIONS



Séance extraordinaire du 13 février 2023

Lors de cette séance, le conseil municipal a résolu :

- de ratifier et d'adopter le budget 2022 révisé daté du 30 novembre 2022 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est, qui prévoit notamment une contribution de la Ville au déficit pour un montant de 28 091 \$.
- de ratifier et d'adopter les prévisions budgétaires 2023 datées du 29 novembre 2022 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est, notamment la contribution de la Ville au déficit anticipé pour un montant de 26 335 \$.
- d'adopter le Règlement numéro 388-2023 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.
- d'accepter l'offre faite par Valeurs mobilières Desjardins inc. pour son emprunt par obligations au montant de 3 717 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 376-2022, 377-2022 et 380-2022 au coût réel de 4,52647 % pour les années 2024 à 2028.
- d'autoriser l'achat de deux turbidimètres pour l'Actiflo numéro 2 de l'usine de traitement d'eau potable auprès de Veolia Water Technologies Canada inc. pour un montant total de 26 681,86 \$ incluant les taxes et de pourvoir au paiement de la dépense autorisée à même le Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).
- d'autoriser le dépôt d'une demande de financement au programme de subvention 4 500 bornes d'Hydro-Québec pour l'installation d'une borne de recharge double dans le stationnement du Centre sportif.
- de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de prolonger le délai de réalisation des travaux pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2024, dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ).
- de confirmer la volonté de la Ville de déposer un projet d'amélioration de la participation au tri des matières organiques des grands générateurs de Saint-Pascal et Kamouraska en période estivale dans le cadre du Programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des industries, commerces et institutions de Recyc-Québec et de contribuer financièrement au projet au prorata du nombre d'ICI de son territoire impliqué dans le projet afin que la part des dépenses admissibles au programme non financées par Recyc-Québec (30 %) de même que les dépenses non admissibles dans le cadre du programme soit couvertes par les contributions de Kamouraska et Saint-Pascal.
- d'accepter la démission de Madame Angèle Langlais à titre de préposée aux permis et à l'immatriculation en date du 6 février 2023 et de la remercier pour le bon travail effectué au cours de ses années de service pour la Ville.

Louise St-Pierre, avocate, OMA Greffière greffe@villestpascal.com

À la une (suite de la page 3)

Pour réaliser un tel évènement, c'est plus de 150 bénévoles qui se sont mobilisés dans les secteurs du sport, de l'alimentation, du transport, de la logistique, des communications et du protocole, de la gestion de site, de la sécurité, des ressources humaines, de l'hébergement, de la santé et de la programmation complémentaire. Tous ces bénévoles, et particulièrement les délégués spécifiques à chaque secteur, ont accompli un travail colossal qui a permis aux jeunes athlètes de vivre pleinement cette expérience unique.

Au nom de la Ville de Saint-Pascal, un immense MERCI à toutes ces personnes, sans qui, cet évènement n'aurait été possible.

Horaire régulier des bureaux municipaux Services administratifs

Lundi au jeudi 8 h à 12 h 13 h à 16 h 45 **Vendredi** 8 h à midi





AVIS À NOTRE CLIENTÈLEPoint de service de Saint-Pascal

Horaire de services relatifs à la Société de l'Assurance Automobile du Québec à partir de lundi, 13 mars 2023 :

Lundi	12 h à 16 h
Mardi	12 h à 16 h
Mercredi	12 h à 16 h
Jeudi	Fermé
Vendredi	Fermé

215, rue Rochette Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0

418 492-7314



Marché Caux puces

édition environnementale

INSCRIPTIONS 2023

ACTIVITÉ QUI AURA LIEU LE SAMEDI 27 MAI



Dates limites des inscriptions

Site commun avec table : 24 mai Site privé (résidentiel) : 15 mai

> VILLESAINTPASCAL.COM/SERVICE-DES-LOISIRS/MARCHE-AUX-PUCES/ 418-492-2312 POSTE 300



La marche avec pitou

Le beau temps est enfin arrivé alors les périodes de marche avec pitou seront de plus en plus nombreuses. Lors de ces promenades, n'oubliez pas d'apporter avec vous les sacs pour ramasser les petites surprises laissées par votre chien. En tant que propriétaire, vous êtes responsable de ramasser les besoins de votre chien autant chez vous que dans les lieux publics. C'est une simple question de respect!

Pour vous aider, la Ville offrira, à tous les propriétaires de chien qui possède une licence d'animaux obligatoire pour les chiens (règlement 262000), un distributeur de sacs qui s'accroche à la laisse de votre chien. Vous aurez donc



toujours un sac avec vous pour les imprévus!

Afin de recevoir votre distributeur de sacs ou de doter votre chien d'une licence, appelez au 418 492-2312 poste 0.





CHRONIQUE MUNICIPALE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Règles du cellulaire au volant ou tout autre appareil portatif conçu pour transmettre ou recevoir des informations ou pour être utilisé à des fins de divertissement.

Il est souvent difficile de résister de parler au cellulaire ou d'utiliser des appareils de communication de tout genre en conduisant. Mais cette pratique est interdite et peut être punie d'une amende.

CE QUI EST INTERDIT

En principe, il est interdit d'utiliser un cellulaire en conduisant. Par contre, vous pouvez utiliser un dispositif mains libres qui permet de vous servir de certaines des fonctions de votre téléphone sans avoir à le manipuler. Si votre système mains libres requiert des écouteurs, vous pouvez en porter, mais sur une seule oreille.

Vous pouvez aussi utiliser votre cellulaire ou tout autre dispositif de communication, mais à certaines conditions :

- Le dispositif doit être installé sur un support fixé à l'auto;
- L'écran ne doit pas vous empêcher de conduire ou de voir la route;
- L'appareil doit afficher uniquement les informations pertinentes à la conduite;
- Vous devez pouvoir le consulter et le faire fonctionner sans que ça gêne votre conduite.

CE QUE VOUS RISQUEZ

En cas où vous vous faites prendre en infraction, la police peut vous remettre un constat d'infraction. Vous vous exposez à une amende entre 300 \$ et 600 \$, plus les frais. De plus, 5 points d'inaptitude pourraient être inscrits à votre dossier de conduite. C'est suffisant pour vous faire perdre un permis probatoire.

Si ce n'est pas la première fois qu'on vous intercepte pour avoir utilisé votre cellulaire ou autre dispositif de communication au volant, le policier peut aussi suspendre votre permis de conduire sur le champ.

POUR ÉVITER LES ENNUIS

Pour éviter les points d'inaptitude et les amendes, il faut être complètement stationné de façon légale pour utiliser son cellulaire. Si vous êtes arrêté à un feu rouge, pris dans le trafic ou dans une file au service au volant, cela reste interdit.

Sergent Dave Ouellet Sûreté du Québec



RAPPEL PRINTANIER

ENLÈVEMENT DES CLÔTURES À NEIGE ET ABRIS TEMPORAIRES

La réglementation municipale permet l'utilisation de clôtures à neige pour protéger vos haies, mais à certaines conditions qui sont indiquées ci-dessous. De plus, il est aussi permis d'installer des abris et garages d'hiver tel qu'indiqué ci-dessous également. Une des conditions concerne la période à l'intérieur de laquelle il est permis de les installer. Voici un extrait du règlement de zonage 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal établissant la période permise :

<u>L'article 3.17.2, Usages temporaires spécifiquement</u> autorisés, autorise :

Les clôtures à neige, du 15 octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante...;

Les abris et garages d'hiver, du 15 octobre d'une année au 30 avril de l'année suivante...;

La période déterminée ci-dessus est donc la seule permettant ce type d'abri et les clôtures à neige. Une inspection sera effectuée au début du mois de mai sur le territoire de la Ville, et les procédures pour atteindre la conformité à la réglementation seront entreprises pour tout contrevenant.

Nous vous rappelons que quiconque contrevient à une disposition du règlement de zonage 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal est passible, outre les frais, d'une amende minimale de 500 \$ et maximale de 1 000 \$ pour une personne physique, et minimale de 1 000 \$ et maximale de 2 000 \$ pour une personne morale, pour une première infraction. En cas de récidive, le contrevenant est passible, outre les frais, d'une amende minimale de 1 000 \$ et maximale de 2 000 \$ pour une personne physique, et minimale de 2 000 \$ et maximale de 4 000 \$ pour une personne morale. Toute infraction continue au présent règlement constitue jour par jour une infraction séparée. (article 5.2).

Cédric Lajoie Inspecteur en bâtiment et environnement clajoie@villestpascal.com 418 492-2312, poste 236

CÔNES - BRIS D'HIVER - CONTENEURS

Attention aux endroits identifiés de cônes

Lorsqu'un bris de conduite survient, les travaux publics s'affairent à remettre la chaussée en bon état avec du matériel granulaire temporaire. Par contre, les intempéries de l'hiver peuvent contribuer à ce que celle-ci redevienne en mauvais état. Ces endroits sont identifiés par des cônes. Nous vous demandons donc d'être attentifs et vigilants dans vos déplacements à ces endroits. Dès l'arrivée du printemps, des travaux seront exécutés afin de rendre plus sécuritaires ces endroits jusqu'aux travaux de rapiéçage en asphalte.

Un rappel sur les bris en ce qui concerne les chemins d'hiver

Tous les bris occasionnés par l'entrepreneur des chemins d'hiver devront être rapportés avant la fin du mois d'avril, soit par téléphone au 418 492-2312 poste 400 ou par courriel : travauxpublics@villestpascal.com afin de permettre à l'entrepreneur d'effectuer les réparations.

Conteneur à déchets sur les terrains de la Ville

Nous vous rappelons que les conteneurs à déchets situés sur les terrains de la Ville sont strictement réservés pour les besoins de celle-ci. Les citoyens ne peuvent y déposer de gros rebuts. À noter que la cueillette des déchets monstres est prévue pour le mois de juin.







MESSAGE DU CPA SAINT-PASCAL SAISON 2022-2023

C.P.A Saint-Pasca

La saison de patin pour le Club de patinage Saint-Pascal est terminée pour cette saison. Nos patineurs ont eu la chance de faire plusieurs compétitions tout au long de cette année, avec de beaux résultats. Votre sourire, votre dynamisme et votre persévérance nous rendent tous fiers de vous. Nous vous disons à l'automne prochain. Aux résidents de la région, un énorme merci pour votre générosité lors de nos campagnes de financement de cette année. C'est aussi grâce à vous que nos jeunes continuent à pratiquer ce beau sport!

Club de Patinage artistique de Saint-Pascal



COURS DE TENNIS POUR DÉBUTANTS

Tu veux apprendre à jouer au tennis cet été?

Je suis un jeune passionné de tennis qui offre des cours d'initiation à des jeunes de 6 à 10 ans.

Les cours auront lieu sur les terrains de tennis de Saint-Pascal les lundis et mardis matin de l'été.

DATES:

Les lundis et mardis de la dernière semaine de juin à la deuxième semaine d'août. Si la température ne convient pas les cours sont repris.

Tous les cours sont à 9 h et 10 h, dépendamment de l'âge de l'enfant.

Coût: 100 \$ pour 11 cours

Si tu veux plus d'information, tu peux m'appeler au 418 492-1195 ou m'écrire à victordumais@hotmail.com







DES NOUVELLES DE QUARTIER-JEUNESSE 1995

Voici nos activités de la semaine de relâche du 6 au 11 mars 2023. Le lundi 6 mars, nous sommes allés à



Ara-Zone/Éducazoo

Pocatière pour découvrir espèces d'oiseaux différentes exotiques grâce à EducaZoo. Par la suite, nous avons assisté aux jeux du Québec et soupé à la cantine du centre Bombardier. Le mardi 7 mars, nous sommes allés nous sucrer le bec à la cabane à sucre de Nathalie Lemieux de Saint-Pascal et fait un bon souper spaghetti. Le mercredi 8 mars, nous sommes allés à Valcartier et nous avons terminé la soirée avec un souper

à la Maison des jeunes de Pont-Rouge. Le jeudi 9 mars, nous avons fait des sculptures de neige et bu du chocolat chaud. Le vendredi 10 mars, nous avons joué au Salon de Quilles Saint-Pascal et pour conclure cette belle semaine, nous avons fait un tournoi de Mario Kart.

C'est avec beaucoup de fierté que nous avons reçu de la part de Desjardins (Caisse du Centre-Est-du-Kamouraska)

un chèque de 3 500 \$ pour nous soutenir dans la distribution de collations santé, à l'aide aux devoirs, aux cours prêt à rester seul et gardiens avertis et durant nos conseils d'administration des jeunes. Merci de croire en nous et de vous impliquer d'année en année avec notre jeunesse.

Continuez à suivre notre programmation



Don Caisse Desjardins

sur notre page Facebook Quartier-Jeunesse 1995 et sur notre site Internet www.mdjstpascal.ca.

Caroline Beaulieu, intervenante, responsable de l'animation Maison des jeunes de Saint-Pascal 418 492-9002

Besoin d'accompagnement pour un retour en emploi.

Services d'aide à l'emploi Kamouraska peut vous aider.

Service gratuit, possibilité d'allocation dans certains cas.





555, rue Hudon Saint-Pascal GOL 3YO (sur rendez-vous)

1011, 6^e avenue Pilote La Pocatière GOR 1Z0

Pour information: 418 856-4288, poste 202

Avec la participation financière de:



ORGANISMES ET INSTITUTIONS | Services à la communauté













6 manières de réduire le gaspillage alimentaire selon votre profil



Le pressé

Prenez le temps de planifier votre semaine: effectuez un inventaire de ce que vous avez déjà, planifiez un menu et dressez une liste d'épicerie. Vous en sortirez moins stressé et avec plus d'argent en poche.



Le parano

N'ayez pas si peur de la date « meilleur avant ». Elle est seulement une garantie de fraicheur, mais de nombreux aliments sont encore comestibles après cette date!



L'excessif

Apprenez à bien calculer les portions , achetez en plus petite quantité et méfiezvous des rabais qui incitent à acheter plus que nos besoins.



Le m'as-tu-vu

Il n'est pas nécessaire d'en mettre plein la vue à chaque fois! Vos proches vous apprécieront même si vous n'avez pas une abondance et une diversité de mets à leur offrir.



N'hésitez pas à acheter des fruits et légumes imparfaits à l'épicerie: ils ont les mêmes qualités nutritives. Et ne crachez pas sur les restes: ils peuvent être savoureux ou transformés en un deuxième repas encore plus succulent!



L'indifférent

La production d'aliments qui ne seront pas consommés a un impact environnemental et financier énorme. Des ressources existent pour vous faciliter la vie sans gaspillage!

47 % du gaspillage alimentaire est créé à la maison.



Nous pouvons tous faire notre part!











CHRONIQUE HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE

Par Benoit Dumais, président

On se souvient ... Du théâtre

C'est à l'été 1949 que Saint-Pascal se dote d'un édifice



à vocation culturelle. Toutefois, on sait que c'est à partir de 1945 qu'on commence à projeter des vues dans la paroisse. En effet, Madame Luc Émile Langelier présente les premiers films dans son

édifice. Par la suite, Monsieur Gérard Chapleau utilise la salle paroissiale et le studio de Monsieur Jean-Paul Martineau pour la projection d'œuvre cinématographique. C'est en constatant l'intérêt populaire que Monsieur Chapleau finance la construction du théâtre Duchesse.

Le bâtiment est construit derrière le magasin Chapleau (le lieu correspond à l'entrée sud de la Résidence Labrie). Une scène de vingt pieds de profondeur servait à la représentation de concert, pièces de théâtre, conférence et même de spectacles de magiciens. L'activité principale demeurait bien sûr la projection de films.



Originalement, les sièges sur les quelles

les spectateurs s'assoient sont de longs bancs en bois (bergères). C'est en 1955, qu'on y ajoute des sièges plus confortables. L'édifice a été acheté par Monsieur Gilles Lortie de Rivière-du-Loup au début de l'année 1970. Quelques années plus tard, il le ferma. Monsieur Lortie possédait déjà le cinéma Princesse à Rivière-du-Loup, il éliminait donc un concurrent en achetant le théâtre Duchesse. À la suite de la disparition des projections de film, l'édifice a été utilisé par une école d'arts martiaux et a ensuite été démoli vers la fin des années 1980.

Éduquons-nous

Les écoles de rang

Avant l'arrivée des polyvalentes, les enfants de la campagne n'allaient pas à l'école en ville. Les autobus scolaires n'existaient pas et les cultivateurs n'avaient pas

le temps de les transporter eux-mêmes à l'école. On a alors pensé construire, un peu partout dans la campagne, des petites écoles qu'on a appelé les écoles de rang.

On les appelait ainsi parce que les gens les construisaient au milieu d'un rang, près du plus grand nombre possible d'enfants. Pendant plus de 150 ans, les écoles de rang ont permis aux Québécois de la campagne d'obtenir

leur diplôme d'études primaires. Entre les quatre murs de ces modestes « lieux de savoir », on apprenait l'histoire, la religion, le français, l'arithmétique, les règles de politesse...



Ces institutions ont constitué la base de notre système d'éducation actuel. L'âme de l'école de rang, c'était la maîtresse d'école. Après les parents et le prêtre, elle jouait le rôle le plus important dans la destinée des enfants. À la fois surveillée et soutenue par l'inspecteur d'école, le curé du village, les commissaires et les parents, elle véhiculait nos valeurs sociales et religieuses.

Des histoires de familles

Beaulieu

Ce nom désigne celui qui est originaire de Beaulieu toponyme très fréquent qui a servi à désigner un nouveau château, un nouveau village situé sur un lieu d'où on a une belle vue, qui est bien protégé. Il y a en France 24 villages portant ce nom.

Le patronyme Beaulieu est classé au 22° rang des noms de familles les plus utilisés au Québec. Il occupe le 8° rang au Bas-St-Laurent et le 8° dans la MRC de Kamouraska.

L'Association des Beaulieu d'Amérique a identifié au moins quatre lignées principales et autant d'ancêtres : les Hudon dits Beaulieu; les Martin dits Beaulieu; les Thomas dits Beaulieu; et les Philippe dits Lebel dits Beaulieu.

Il faut mettre l'accent sur l'ancêtre Pierre Hudon dit Beaulieu tant sa descendance est nombreuse et répandue partout en Amérique, ce Pierre Hudon dit Beaulieu est, selon la revue Nos ancêtres de Gérard Lebel, l'ancêtre de tous les Hudon et de la plupart des Beaulieu d'Amérique.



MESSAGE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE SAINT-PASCAL

Ne jetez pas vos cartes mortuaires, elles sont une source importante en généalogie et en histoire. Elles nous dévoilent des noms, des lieux et encore plus.

Nous souhaitons les recevoir ou encore si vous voulez les conserver précieusement nous pouvons les numériser et vous les remettre.





LES ATELIERS MON-CHOIX, UN TREMPLIN VERS L'EMPLOI

MARS, LE MOIS NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT COOPÉRATIF ET DE L'APPRENTISSAGE INTÉGRÉ AU TRAVAIL

Mars est le mois national de l'enseignement coopératif et de l'apprentissage intégré au travail. Notre organisme a pour mission de permettre aux personnes éloignées du marché du travail de développer leurs compétences personnelles, sociales et professionnelles afin de faciliter leur intégration à un emploi

par son milieu d'apprentissage novateur et essentiel.



En continuité avec ses débuts, notre organisation accueille les étudiants de l'école secondaire Chanoine-Beaudet inscrits au programme de Formation préparatoire au travail. Accompagnés de l'enseignant, les jeunes vivent, selon un horaire établi, une expérience de travail dans un milieu sécurisant, tout en développant les habiletés nécessaires au marché du travail. Cette initiative a fait ses preuves depuis sa création et concourt à favoriser leur persévérance scolaire.

Un volet pour les adultes s'est ajouté grâce au Programme de préparation à l'emploi (PPE) de Service Québec. Ce programme s'adresse à toute personne sans emploi, ou

qui éprouve des difficultés à intégrer un emploi, et qui désire améliorer sa situation. Aux Ateliers Mon-Choix, les participants expérimentent, dans un milieu fiable et encadré, divers plateaux de travail tels que le déchiquetage de papier, avec toutes les étapes nécessaires au processus. Le déchiquetage de papier est accessible uniquement aux personnes répondant à des normes strictes de sécurité. Un volet couture est disponible, incluant les étapes de confection, la récupération d'articles de couture, avec des possibilités de sérigraphie et de broderie. De plus, divers contrats d'entreprises du milieu permettent de diversifier les ateliers. Ces plateaux sont dotés d'équipements industriels. La Boutique Mon-Choix offre, de son côté, plusieurs possibilités permettant d'acquérir des compétences associées au commerce de détail. Les stages du PPE sont d'une durée de 20 semaines, à raison de 20 heures par semaine. Une compensation financière est offerte aux stagiaires.

Une intervenante spécialisée en intégration socioprofessionnelle accompagne tout ce monde vers la réussite. Par son accompagnement, sa bienveillance, son écoute, ainsi que son suivi pédagogique et personnel individualisé, elle permet que les participants repartent la tête haute, avec une plus grande estime de soi, une meilleure confiance en soi, et un bagage pour entreprendre une vie professionnelle. Si vous êtes intéressé ou vous voulez en savoir plus, demandez à parler à Johanne Hudon.

«Un milieu de travail compréhensif et flexible!»

- Une participante

«J'aime tout, ici.
Mon stage me donne
beaucoup d'expérience;
ça m'aide à me préparer à
l'emploi. J'apprends à avoir de
la patience, à communiquer
correctement, à gérer
mes émotions et à me
faire respecter.»

- Un participant

Pour nous joindre: 418 308-1088 ateliersmon-choix@videotron.ca | mon-choix.org 425, avenue Patry, Saint-Pascal, Québec





INVITATION SOUPER CRABE LIONS



SAMEDI 29 AVRIL 2023 FORMULE POUR EMPORTER Menu

Bisque de crevettes d'Argentine, entrée de crevettes, salade de riz, crabe, dessert et accompagnements.

Trois points de service :

La Pocatière, Saint-Pascal et Rivière-du-Loup.

120 \$ pour deux personnes,65 \$ pour une personne

Contactez un membre Lion ou Mélanie Beaulieu 418 868-9423

Merci de contribuer aux œuvres du Club Lions de Saint-Pascal!

Lion Gilles Morneau, président Club Lions de Saint-Pascal

INVITATION DE L'UNITÉ DOMRÉMY SOIRÉE SOCIALE

Veuillez prendre note que la prochaine soirée sociale de l'Unité Domrémy de Ville Saint-Pascal aura lieu à la salle municipale de Kamouraska le samedi le 1er avril prochain à 20 h.

La musique sera sous la supervision de Jean-Paul et Sylvie. Un goûter préparé par Réjeanne et Gaston St-Pierre vous sera servi à la fin de la soirée.

Bienvenue à tous!

AVIS DE CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE du Centre Accueil-Partage du Kamouraska

Jeudi 20 avril 2023 à 13 h 30 au Camp Richelieu situé au 198, route 230 Ouest, Saint-Pascal

Invitation à tous!

L'Équipe du Centre Accueil Partage du Kamouraska, Secteur Saint-Pascal

Claire Morneau, trésorière



DES NOUVELLES DU CERCLE DE FERMIÈRES DE SAINT-PASCAL

Le Cercle de Fermières de Saint-Pascal vous invite à une mini-conférence qui aura lieu le mardi 18 avril 2023 à 13 h 30. Lors de cette rencontre, des représentants de la Caisse populaire de Saint-Pascal vous montreront la façon sécuritaire d'utiliser Accès D et ses ressources en ligne avec la possibilité de pratiquer en direct des transactions. Les participants pourront apporter tablette et cellulaire. Cette activité se tiendra à notre local situé au 555, rue Hudon à Saint-Pascal.

Il est recommandé de faire une réservation pour cette activité auprès de Myrtha St-Pierre au 418 492-5926 et de Hélène Emond au 418 492-5292.

Continuez de surveiller nos activités publiées dans le journal *Le Placoteux*.

Au plaisir de vous rencontrer!



MAINTENANT DISPONIBLE: commande en ligne. Informez-vous!

Ouvert tous les jours de 8h à 21h Service de livraison à domicile Service de repas chauds

501, avenue Patry, Saint-Pascal 418 492-1034



Dr Germain Dupuis, optométriste Dre Stéphanie Bélanger, optométriste

269, rue Taché, Saint-Pascal (Québec) GOL 3YO Tél.: 418 492-1430 • Téléc.: 418 492-2832







Équipements à la FINE POINTE de la technologie ✓ Techniciens CERTIFIÉS ✓ Travaux GARANTIS À VIE

- Carrosserie Mécanique et alignement
- Redressement de chassis avec système 3D
- Esthétique automobile (nettoyage int. et ext.)
 - Traitement antirouille

nterprise

216, rue Rochette, Saint-Pascal



AVEC VOUS, LÀ OÙ ÇA COMPTE.

Carolyne Thériault CPA auditrice

Pascal Briand CPA auditeur

Jessy St-Onge Lemieux **CPA** auditrice

Certification Fiscalité Services-conseils Actuariat

Syndics et gestionnaires

Saint-Pascal: 418 492-3515 La Pocatière: 418 856-2690

mallette.ca

MALL

Société de comptables professionnels agréés



PHARMACIENNES

NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE

Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi : 9 h à 18 h

Jeudi : 9 h à 20 h Samedi : 9 h à 17 h Dimanche: 10 h à 13 h

418 492-1234 555, rue Taché, Saint-Pascal

₽lacoteux L'HEBDOMADAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

HÉLAINE PETTIGREW

Conseillère en publicité 418 492-2706 poste 108 helaine@leplacoteux.com

491, avenue D'Anjou, Saint-Pascal (Québec) GOL 3YO

WWW.LEPLACOTEUX.COM

CET ESPACE est pour VOU







Gamme inspirée par la maçonnerie traditionnelle Riche en motifs et en couleurs

Qualité reconnue

UNE ÉQUIPE **D'EXPÉRIENCE** vos **PROJETS** ET À L'ÉCOUTE DE VOS BESOINS!

1005 rue Lévesque, Saint-Pascal (Québec) 418 492-2347

BRÛLERIE DU KAMOURASKA

Totre expert local en café!

- Café en vrac et emballé disponible au Provigo Gabriel Landry
- Vente et réparation de machines à café
- Conseils et services aux entreprises
- Gamme de thés et tisanes LiberThé











www.bruleriedukamouraska.com